



Londres, le 16 décembre 2008

CAA – COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité de l'aide alimentaire

Le Comité de l'aide alimentaire a tenu sa quatre-vingt-dix-neuvième session à Londres le 9 décembre 2008, sous la présidence de M. Hiroshi Oka du Japon. Les membres ont examiné la situation alimentaire mondiale actuelle ; ils ont fait un état des lieux concernant les urgences alimentaires et, durant deux jours de discussions informelles constructives, ils ont réfléchi à ce que devrait être l'axe majeur d'une nouvelle convention éventuelle et à la façon de renforcer encore l'efficacité de la Convention existante relative à l'aide alimentaire (CAA) et le rôle du Comité.

Après la flambée des prix observée plutôt en 2008, les membres ont constaté les vifs replis des cours internationaux des céréales et autres denrées, de même que le recul prononcé des coûts de transport. Toutefois, ils ont reconnu que la détérioration des conditions économiques et financières mondiales avait soulevé de nouveaux problèmes pour les populations vulnérables dans plusieurs pays en développement, avec des prix qui restent volatils et demeurent même élevés sur beaucoup de marchés alimentaires, ce qui traduit des pénuries locales considérables. Si le Programme alimentaire mondial (PAM) a signalé un soutien record de la part des donateurs en 2008, les fonds collectés ayant doublé par rapport à un an plus tôt, il est impérieux de mobiliser des ressources pour faire face à plusieurs urgences alimentaires complexes, notamment dans la Corne d'Afrique, au Soudan, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe.

Plusieurs membres du CAA ont décrit dans leurs grandes lignes des faits nouveaux récemment intervenus dans leur politique, y compris des développements visant à améliorer encore la qualité de l'aide alimentaire fournie et à veiller à ce qu'elle soit ciblée de manière à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables. Il a été reconnu qu'il est souvent nécessaire que l'approche adoptée ait de multiples facettes ; il faut par exemple contribuer aussi à l'amélioration de la productivité agricole. Les membres ont exprimé leur soutien en faveur des initiatives multilatérales découlant du sommet du G8 en juillet dernier au Japon et du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale, en particulier le Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation, chargé de veiller à ce que les questions de sécurité alimentaire mondiale continuent de recevoir une attention politique de haut niveau.

Malgré les défis gigantesques posés par la flambée des prix alimentaires en 2007 et au début de 2008, les membres de la Convention ont déclaré que le volume total de l'aide alimentaire fournie en 2007/08 avait atteint 7 millions de tonnes*. Si ce chiffre est en léger retrait sur l'année précédente, il dépasse les obligations minimales cumulées des membres. Des ressources budgétaires supplémentaires considérables ont été mises à la disposition des gouvernements afin d'honorer leurs obligations au titre de la CAA. S'il est encore trop tôt pour évaluer le volume qui sera fourni en réponse aux besoins d'aide alimentaire au titre de l'exercice en cours (2008/09), plusieurs donateurs ont rendu compte des progrès accomplis à ce jour.

* Équivalent en blé, y compris le tonnage estimatif des contributions en valeur.

Au cours de deux jours de réunions informelles ayant précédé la session officielle, les membres du Comité de l'aide alimentaire ont échangé leurs points de vue sur les objectifs et la structure d'une nouvelle Convention éventuelle relative à l'aide alimentaire, en soulignant toutefois que toute négociation officielle devrait prendre en compte les résultats du cycle de Doha à l'OMC. Il a aussi été reconnu que le fonctionnement du Comité en vertu de la CAA existante pourrait être amélioré, notamment dans le domaine du partage d'information et de la coordination des donateurs. En outre, les membres sont convenus d'examiner comment l'efficacité de la CAA pourrait être renforcée en élargissant la liste des produits éligibles et en passant en revue certaines dispositions du Règlement intérieur, par exemple celles ayant trait aux dons de produits fortifiés et de micronutriments. Le Comité est donc convenu de tenir de nouvelles discussions informelles début 2009. Entre-temps, il a été décidé, en principe, de proroger la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999 à raison d'une année supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 2009. Le Comité s'est réjoui que des observateurs gouvernementaux issus de plusieurs nouveaux membres donateurs potentiels aient assisté à ses récentes sessions.

Note aux rédactions : aux termes de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1999, les donateurs s'engagent à fournir annuellement des montants ou valeurs minima spécifiés d'aide alimentaire aux pays en développement sous forme de céréales et autres produits alimentaires. L'objectif de la Convention est de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale et d'améliorer l'aptitude de la communauté internationale à réagir aux situations alimentaires d'urgence et autres besoins alimentaires des pays en développement, en veillant à ce que l'aide alimentaire soit destinée à réduire la faim et la pauvreté des groupes les plus vulnérables.

La Convention relative à l'aide alimentaire est administrée par le Conseil international des céréales (CIC), dont le Secrétariat s'occupe du Comité de l'aide alimentaire. Pour obtenir un complément d'information sur le rôle et les activités du Comité de l'aide alimentaire, veuillez consulter le site internet du Conseil www.igc.org.uk ou contacter le Secrétariat du Conseil.